Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Department of Foreign Affairs FDFA

Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

National Platform for Natural Hazard PLANAT

Workshop on National Platforms
23 - 29 August 2008, Davos Switzerland

Disaster Risk Reduction National Coordinating Mechansims

in

SENEGAL

Presentation:

Amadou Lamine Ndiaye: Coordonnateur du Projet d'Appui au Programme National de Réduction des Risques Majeurs Et Gestion des Catastrophes Naturelles (Gouvernement du Sénégal / UNDP)

Colonel Mor Seck: Directeur Adjoint de la Protection Civile

gestion_risque@yahoo.fr

TOTAL
G-Unit

Context of Disaster Risk Reduction (DRR) in Senegal

Les dernières années de l'histoire du Sénégal ont été marquées par des accidents majeurs qui, en dépit des dégâts causés et des pertes pour l'économie nationale, ont permis de retenir des enseignements qui vont impacter les stratégies de développement initiées par l'État.

<u>Premier enseignement</u> : la RRC est une affaire complexe, transversale (multisectorielle) et fait appel, entre autres, à un engagement sur les plans politique et juridique, à des SAP axés sur les populations et à des mécanismes efficaces de réponse aux catastrophes.

<u>Deuxième enseignement</u> : l'existence d'une forte corrélation entre la survenue de ces accidents et la non atteinte des OMD et ceux définis dans le DSRP: renforcement du champ paradigmatique: d'une approche basée sur la solidarité à une approche économique (taux de croissance, cadre macro-économique)

Ces enseignements ont amené le GDS à prendre des mesures, parmi lesquelles :

- **L'adoption d'une série d'actions préventives (Commission Sup. de la Protection Civile, plan ORSEC, Recensement national des risques, etc.) ;**
- **La définition d'une vision stratégique et la mise en place de mécanismes et d'outils plus performants de GRC.**

Context of Disaster Risk Reduction (DRR) in Senegal

Le troisième enseignement est une conséquence logique des deux premiers : la gestion efficace des risques de catastrophe nécessite un cadre qui regroupe l'ensemble des parties prenantes et qui peut apporter et mobiliser les savoirs, les savoir-faire et les ressources nécessaires à la GRC et leur intégration dans les politiques, les projets et programmes de développement: une plateforme nationale de RRC

L'ensemble de ces initiatives a abouti, avec le soutien du PNUD, au financement d'un projet dénommé « Projet d'Appui au Programme National de Prévention, de Réduction des Risques Majeurs et de Gestion des catastrophes naturelles dans le contexte de réduction de la pauvreté au Sénégal ».

Context of Disaster Risk Reduction (DRR) in Senegal

C'est ainsi qu'en janvier 2008, le Sénégal a pu solliciter et bénéficier de l'ONU/ISDR, un appui pour la réalisation d'une analyse SWAT des organes référents de la RRC et du CAH dans le but de rendre fonctionnelle sa plateforme nationale de RRC.

Pour marquer sa volonté irréversible à prendre en charge les risques de catastrophe, un décret consacrant la création de la plateforme nationale de RRC a été signé par le Président de la République en mars 2008.

La problématique est intégrée dans le cadre de suivi des engagements du Groupe Consultatif de Paris

A ce jour, le projet en rapport avec la DPC qui est le point focal du CAH, est entrain préparer le lancement de cette plateforme nationale de RRC le 10 octobre 2008 par le Président de la République du SENGAL.

Axe 3 : Protection sociale, Prévention et Gestion des Risques et Catastrophes

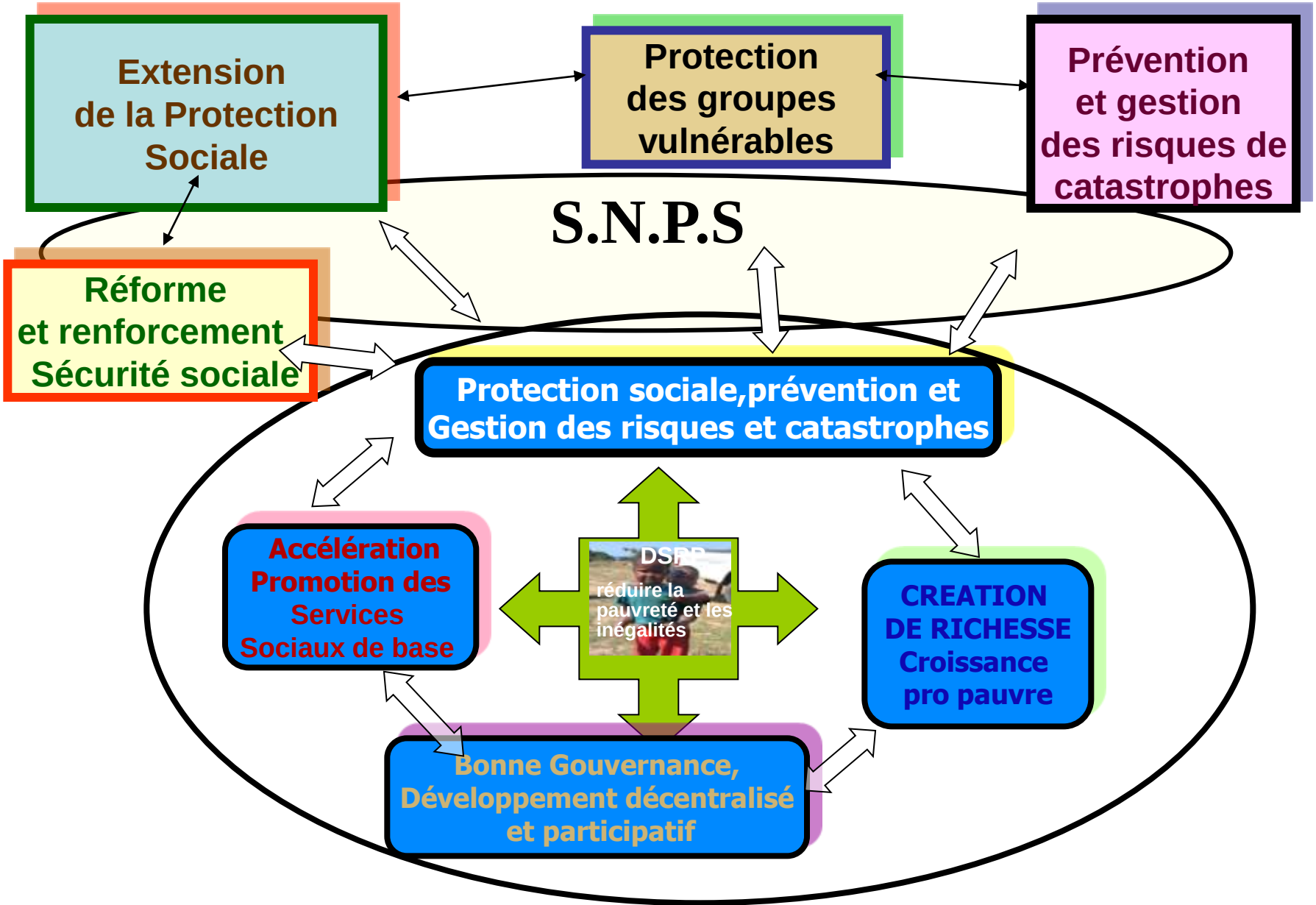

Legal Framework for DRR and DRR National Plan

Traditionnellement, la GRC est assurée au Sénégal à travers 2 types de mécanismes : la Commission Supérieure de la Protection Civile (CSPC) et la Direction de la Protection Civile (DPC).

La CSPC est un organe de consultation dans le domaine de la défense civile. Présidée par le Ministre de l'Intérieur, elle est représentée à l'échelon administratif par les commissions régionales et auxiliaires de la protection civile et comprend les Représentants des différentes institutions (Présidence, Primature, Assemblée, Ministères sectoriels, Collectivités locales, etc.)

La DPC est chargée d'assurer, en temps de paix comme en période de crise, la protection des personnes ainsi que la conservation des installations, des ressources et des biens publics et privés.

Legal Framework for DRR and DRR National Plan

La DPC dispose du GNSP, assure le Secrétariat Permanent de la CSPC et est chargée, entre autres, de l'élaboration des textes, de l'étude des dossiers de construction ou de transformation des ERP, du contrôle de l'application des prescriptions, de la conception générale du plan ORSEC, etc.

Elle est chargée de la conception générale du plan ORSEC et travaille en étroite collaboration avec les Agences du Système des Nations Unies chargées de l'humanitaire (OCHA, PAM, UNICEF, etc.), la FICR et la Croix Rouge Sénégalaise.

Le plan ORSEC a été adopté par Décret présidentiel, en prévision d'évènements graves susceptibles de mettre en péril de nombreuses vies humaines, des biens importants ou l'environnement.

National Preventive Disaster Risk Reduction Mechanisms

Le dispositif initial est constitué par la CSPC et la DPC.

Par souci de renforcer les capacités de l'État en matière de protection civile (CSPC, DPC, etc.), un projet d'appui (PAPNGCN) logé à la DPC et financé avec l'appui du PNUD, a été mis en place pour la formulation d'un programme national de RRC et la définition d'un cadre institutionnel approprié à la GRC.

Le dispositif de prévention est complété par la HASSMAR qui a été mise en place après le naufrage du bateau « le joola » qui a occasionné 1.800 morts.

Sous tutelle de la Primature, l'intervention de la HASSMAR en milieu marin est axée autour de trois plans : le POLMAR pour la lutte contre la pollution marine, le SURMAR pour la surveillance des actes illicites en mer et le SAR pour les opérations de secours en mer.

LE DISPOSITIF DE PREVENTION DES RISQUES

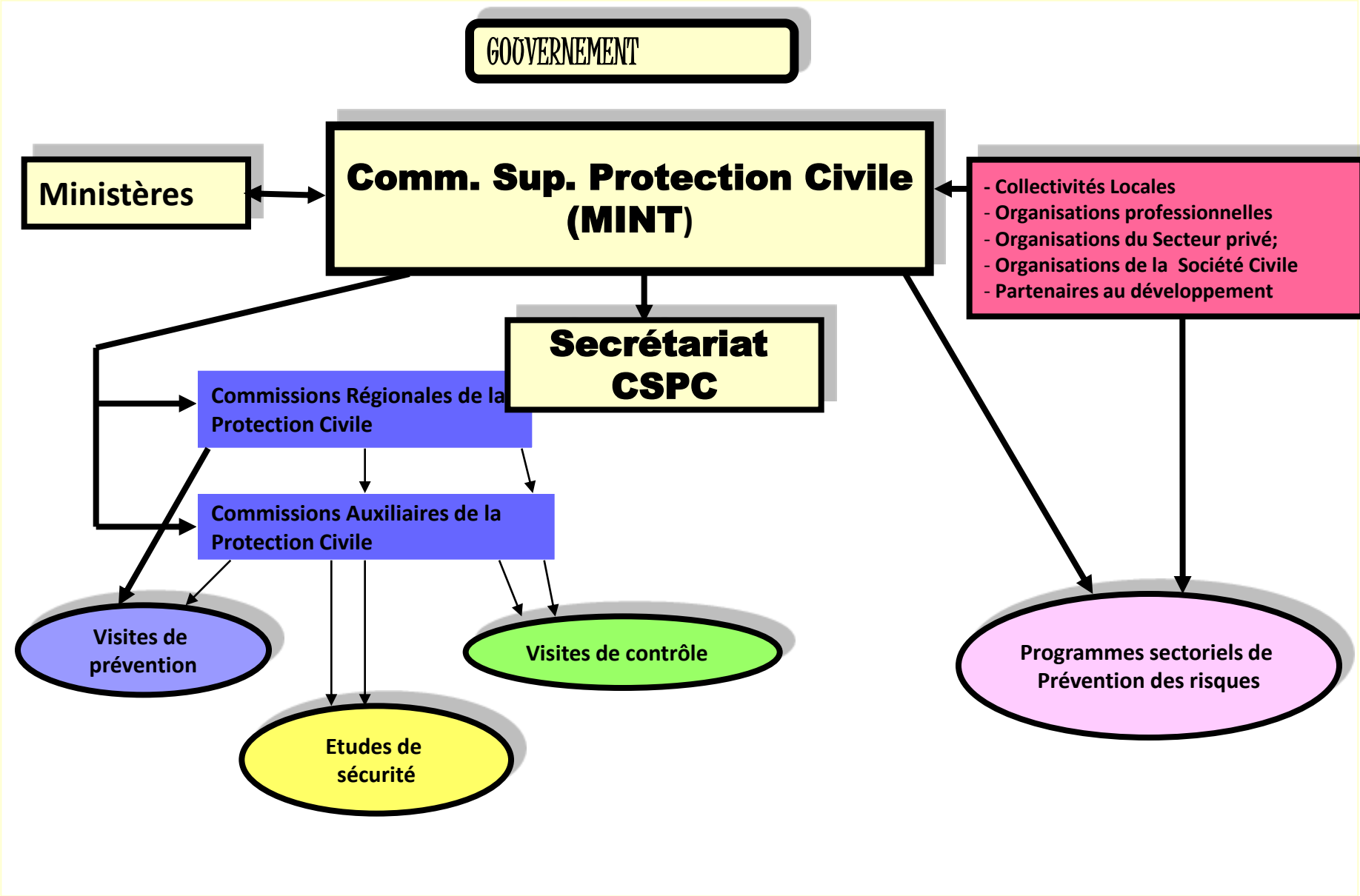

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PAPNGCN

2.1. Objectif global

Appuyer le GDS à la définition d'un programme national et d'un cadre institutionnel approprié, à la préparation et à la réponse face aux risques majeurs de catastrophes.

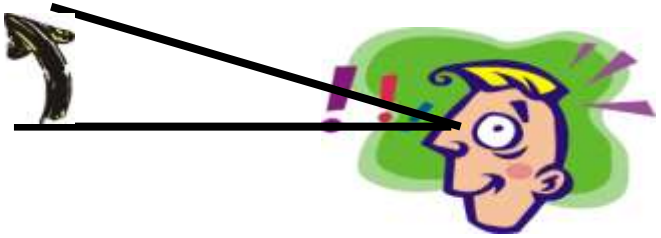

2.2. But du Projet

D'une part, la création des conditions nécessaires au développement de la culture de prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes.

Et d'autre part, la promotion de l'intégration de la prévention et de la réduction des risques majeurs de catastrophes dans les politiques de développement durable, de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PAPNGCN (suite)

Quelques résultats attendus du projet

R3

Un programme national multisectoriel de prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes est élaboré, conformément au DSRP et à la SNPS/GRC.

R4

Un Plan de Contingence National est élaboré avec le système des Nations Unies et est opérationnel.

R5

Des législations nationales sont élaborées ou actualisées.

R8

Un système d'alerte précoce est formulé et testé tant au niveau des régions qu'au niveau national.

DRR in Sectoral Policies

La DPC a élaboré des feuilles de route pour chaque département ministériel

Des réflexions sont en cours avec la Direction de la Planification et le Programme National de Développement Local pour intégrer la dimension RRC dans les plans national et locaux de développement (PODES, PLD, etc.).

Parallèlement, un programme de renforcement des capacités des élus locaux est en cours avec l 'ADM/BM.

De même, un travail a démarré pour introduire la RRC dans les curricula de l'enseignement.

La GRC dans le domaine maritime est confiée à la HASSMAR qui est sous la tutelle de la Primature.

National Crisis Management Mechanisms

La gestion des crises au Sénégal se fait dans le cadre du plan ORSEC.

Le plan ORSEC a été adopté par Décret N°99-172 du 04 mars 1999 abrogeant et remplaçant le Décret N° 93-1288 du 17 Novembre 1993, en prévision d'évènements graves susceptibles de mettre en péril de nombreuses vies humaines, des biens importants ou l'environnement.

Il s'agit d'un plan permettant d'établir à l'avance la mise en œuvre rapide et rationnelle de l'ensemble des moyens de secours publics et privés disponibles, y compris les moyens d'emplois exceptionnels.

Du point de vue fonctionnel, le plan ORSEC est divisé en deux parties :

- **une première partie, à caractère permanent, expose les principes généraux, le fonctionnement du plan et le rôle des principaux acteurs ;**
- **une deuxième partie, à mettre à jour périodiquement, est constituée par les cartes de risques des secteurs, l'inventaire des moyens en personnel et en matériel et le répertoire téléphonique.**

Les plan ORSEC est renforcé par les plans de contingence sectoriels élaborés par les Agences du SNU et les ONG spécialisées dans la RRC.

National Crisis Management Mechanisms

Organigramme du Plan National ORSEC

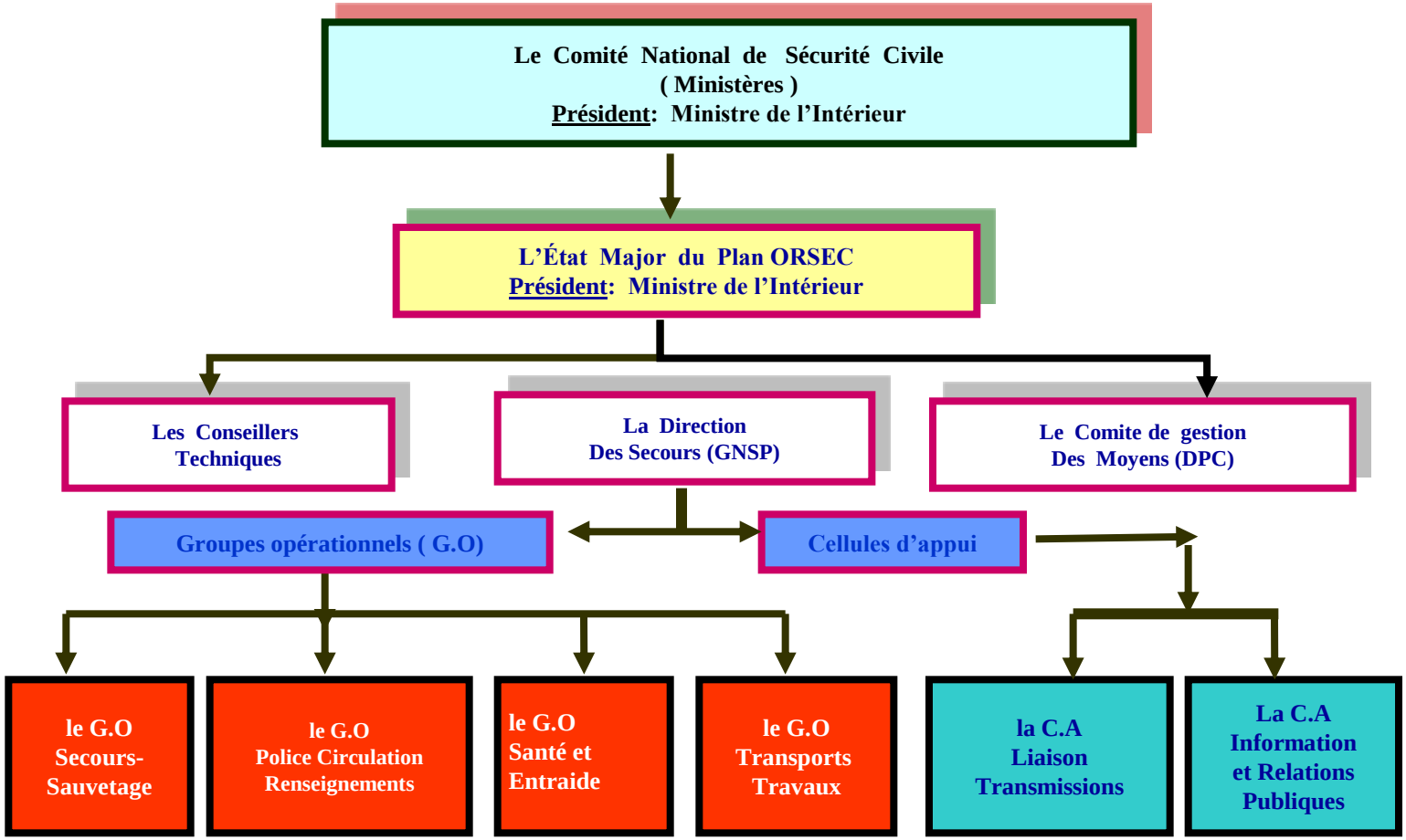

Institutional Actors and Stakeholders (Network in Normal Times)

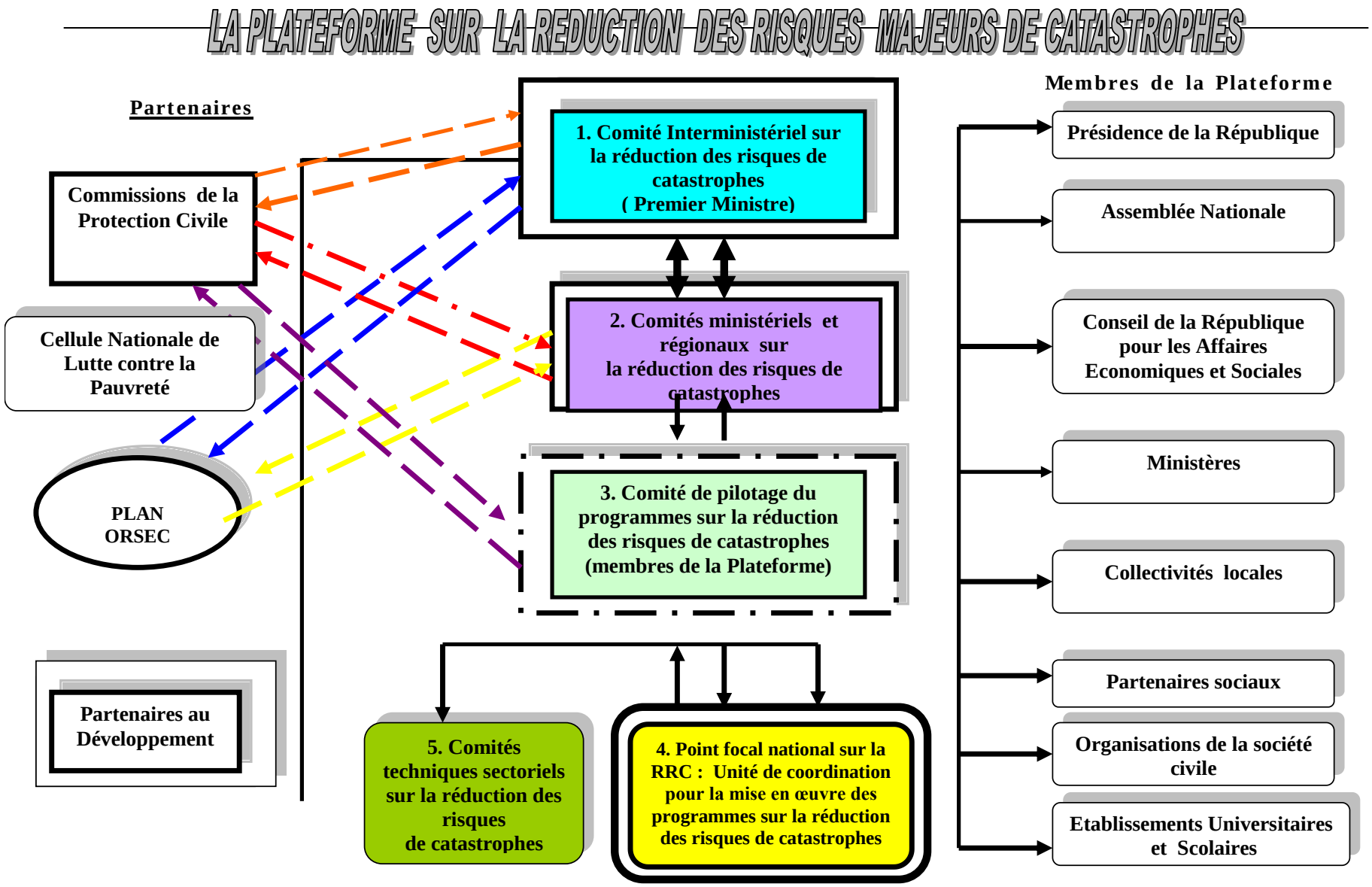

Institutional Actors and Stakeholders (Network in Crisis Situations)

A ce jour, les crises sont gérées par le Plan ORSEC et les plans de contingence du SNU.

La plateforme qui vient d'être adoptée n'est pas encore fonctionnelle.

Cependant, son articulation en temps de paix servira d'armature pour le temps de crise.

DRR Institutional Relation to Climate Change

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une étude sur « les changements climatiques et leurs impacts sur le domaine agro-sylvo-pastoral » a été commanditée. Le rapport du Consultant vient d'être pré-validé et devra faire l'objet d'une validation finale.

Le programme national de RRC qui est entrain d'être formulé devrait intégrer les conclusions de cette étude en termes d'adaptation au changement climatique en 2009.

Regional Coordination of DRR and South-South Collaboration

Des mécanismes régionaux de RRC existent dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Cependant, les relations avec ces organisations sont encore très timides.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le Sénégal a développé un partenariat très poussé avec Madagascar qui a une bonne expérience en matière de GRC.

La coopération entre le Sénégal et Madagascar est soutenue par l'UNISDR qui a appuyé les deux pays en leur permettant de procéder au diagnostic institutionnel des organes référents du CAH et de la plateforme nationale de RRC en vue de les rendre opérationnels.

Toujours dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le Sénégal et Madagascar ont soumis un projet de partenariat au GFDRR qui vient de répondre favorablement à leur requête de financement.

Activities + Results

Après l'adoption du Décret adoptant la plateforme nationale de RRC, le Sénégal a prévu son lancement officiel le 10/10/2008.

Présentement, les comités ci-après ont été créés:

- **Un comité interministériel présidé par le Premier Ministre ;**
- **Des comités ministériels et régionaux ;**
- **Un comité de pilotage des programmes et projets qui est sous l'autorité conjointe du MEF et du MI.**

Parallèlement à ces comités, un réseau de parlementaires pour la RRC est mis en place.

Le lancement officiel sera suivi d'un atelier de planification opérationnelle des activités de la plateforme nationale de RRC.

Identified Strengths and Weaknesses

<u>Forces</u> :

- ✓ **L'engagement de la plus Autorité : plateforme créée par Décret présidentiel ;**
- ✓ **L'existence d'un mécanisme de coordination à 3 niveaux (Primature, Ministères Sectoriels, MEF & MI) ;**
- ✓ **Existence d'un projet initié entre le Gouvernement et le PNUD pour booster le secteur;**
- ✓ **Processus participatif (Etat, Société Civile, secteur privé, collectivités locales, partenaires au Développement etc.**
- ✓ **L'adhésion des parlementaires avec la mise en place d'un réseau pour la RRC.**

<u>Faiblesse</u> :

- ➢ **Timidité dans l'appropriation de la plateforme par la population et des collectivités locales, imputable à l'extrême jeunesse de celle-ci;**
- ➢ **Faible capacité de membres clés de la plateforme pour porter la problématique**
- ➢ **Faiblesse dans la capitalisation des autres expériences notamment du Sud**

JE VOUS REMERCIE
DE VOTRE ATTENTION